

Ce moyen a déjà été suggéré par le *Courrier du Canada* et voici en quels termes il l'apprécie :

"Le vote par scrutin secret laisserait, il est vrai, comme par le passé, pleine liberté au candidat d'acheter les suffrages, pourvu toutefois, qu'il y mette certaines formes bien connues; mais il ferait que le candidat n'aurait plus d'intérêt à pratiquer cet achat, et voici comment: Il est bien entendu, n'est-ce pas, qu'un candidat, quelque millionnaire et quelque prodigue qu'il soit, ne jette pas, en temps d'élection, son argent par les fenêtres pour le seul plaisir de vider sa caisse, et il est inouï qu'un candidat ait fait la folie d'acheter le suffrage d'un électeur qu'il soupçonne avoir l'intention de voter contre lui. Or, le vote par scrutin secret mettrait précisément le candidat dans cette incertitude à l'endroit du profit qu'il devra retirer de ses largesses.

"Avant d'ouvrir sa bourse à un électeur manifestant la bonne volonté d'y puiser, le candidat se dirait :

"Qui me donne l'assurance que cet électeur, qui veut me vendre son suffrage, n'ira pas voter contre moi après avoir reçu mon argent? S'il a perdu le sentiment de l'honneur au point de se vendre, vraisemblablement, il ne se fera pas scrupule de me tromper et de donner son suffrage à mon adversaire; et il sera d'autant plus à son aise pour commettre cette duperie à mon détriment qu'il sait que jamais je ne pourrai le constater.

"Si, après un pareil soliloque, le candidat ne ferme pas sa bourse, c'est qu'il aura perdu complètement la tête."

Le scrutin secret est de l'aveu de tout le monde le moyen le moins imparfait de s'opposer à la corruption électorale. Nous disons le moins imparfait, parce que, comme toute œuvre humaine, il est quelque peu entaché d'impuissance, la perfection n'existe que dans les lois divines, les législations humaines sont toujours imparfaites, la meilleure est celle qui l'est le moins.

Ce qui nous prouve combien le scrutin secret empêchera la corruption, c'est que les personnes qui font métier d'acheter les suffrages y sont complètement opposées. Ces jours derniers, nous rencontrant avec un de ces individus, le sujet tomba sur les réformes à apporter à la loi des élections et spécialement sur le scrutin secret. Ce mode de votation, nous dit notre interlocuteur, nous ôterait, s'il devenait loi, tout moyen de constater que nous ne sommes volés, et il serait du devoir de nos membres de s'y opposer de toutes leurs forces. Eh bien oui, lui répondîmes-nous, c'est précisément le mode le plus efficace de vous empêcher d'acheter les suffrages, d'exercer la corruption, et c'est pour cette raison qu'il devrait être adopté à l'unanimité.

Malheureusement, nous craignons fort que le vote au scrutin secret ne soit pas adopté par la Chambre des Communes, car nos représentants sont trop intéressés dans les questions qu'ils auront alors à décider. Dans tous les cas, s'ils le font, les électeurs honnêtes de toutes les parties de la Puissance leur en seront très-reconnaissants.

Le vote au scrutin secret peut se faire de deux manières : par bulletin écrit ou par vote verbal devant un certain nombre de magistrats tenus au secret.

Avec le mode des bulletins, les officiers-rapporteurs n'auront qu'à identifier les voteurs et à recevoir les bulletins. Ce mode serait parfait ou à peu près si tous les électeurs savaient écrire; mais souvent ils n'ont pas cet avantage et ils seront obligés de requérir pour la circonstance l'aide de personnes peu scrupuleuses qui pourraient bien faire voter le trop confiant électeur dans un sens tout différent du sien propre. Ici, ce n'est pas une corruption du voteur, mais c'est une corruption du suffrage, autre genre qui sans être aussi abominable que le premier n'en altère pas moins la volonté des populations.

La votation secrète devant trois magistrats, par exemple, prévient cette altération du vote et il suffirait d'apporter dans le choix de ces officiers tout le soin qu'exige l'importance de l'œuvre qu'ils sont appelés à accomplir.

Les élections touchent bientôt à leur fin et dès maintenant

nous pouvons entrevoir le résultat de la grande bataille que viennent de se livrer les deux partis qui se partagent les opinions de toutes les populations de la Puissance, le parti libéral et le parti conservateur.

Dans la Puissance de Québec 52 élections sont terminées, de ce nombre 38 ont donné des députés conservateurs, et 14 des députés libéraux. Dans Ontario il y a eu 71 élections dont 33 conservatrices et 38 libérales. Au Nouveau-Brunswick, les élections ont fourni 12 conservateurs et 2 libéraux, faisant un total de 14 représentants. La population de la Nouvelle-Ecosse a choisi pour la représenter aux Communes 20 conservateurs et 2 libéraux, donnant un total de 22 membres. En somme, toutes les élections faites jusqu'aux dernières nouvelles ont donné 103 conservateurs et 56 libéraux. Le nombre des membres pour la Chambre des Communes étant de 200, il ne resta donc que 41 élections à faire. A l'heure où nous écrivons ces lignes les comtés de Beauce, Yamaska et de Laprairie, ainsi que les divisions Est et Ouest de Montréal doivent avoir fait leur choix, mais nous n'en connaissons pas les résultats.

Album du Touriste, par J. M. LeMoine

Notre littérature nationale vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage dû à la plume d'un auteur déjà avantageusement connu du public canadien, M. J. M. LeMoine.

Cet ouvrage a pour titre : *l'Album du Touriste*. Comme le titre l'indique, il est destiné à charmer les loisirs du touriste. Qu'il soit étranger ou canadien, le voyageur trouvera dans l'Album un passe-temps joyeux et instructif, car M. LeMoine a résolu le difficile problème de plaire tout en instruisant. A chaque page de son livre il a su faire entrer avec le plus parfait à propos quelques épiques de notre héroïque histoire, après lesquels on se repose délicieusement dans la lecture de fraîches peintures de chasse, de joyeuses parties de pêche. La seconde partie du volume résume un voyage de Québec à la Gaspésie; on se plaît à la lecture de quelques traits humoristiques que renferme ce voyage, tels que, par exemple, *l'Histoire de la canne de M. Brydges*.

A ce point de vue *l'Album du Touriste* n'est pas seulement un livre de voyage, mais sa place est encore marquée dans toutes les familles canadiennes. A Québec, chacun l'achète; on le voit dans tous les chemins de fer, les touristes se l'arrachent.

Le mérite littéraire de l'ouvrage est incontestable; quant à son exécution typographique, elle est excellente et fait certainement honneur à MM. A. Côté et Cie.

Cet ouvrage est en vente à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*. Prix, \$1 00; par la poste, \$1 15.

Moyen de régénérer les arbres

Voici ce qui a été employé avec succès : on prend une livre de colle forte que l'on fait fondre dans de l'eau chaude à laquelle on ajoute 40 pintes d'eau froide. On ameublit alors la terre autour de l'arbre, on forme une espèce de cuvette autour du pied dans laquelle on verse 5 à 6 pintes de cette préparation. Le bon effet ne tarde pas à se faire sentir. Il ne faut pas s'étonner de ce résultat, car la colle forte constitue un engrais puissant composé de matières animales assez fortement azotées qui sont immédiatement assimilables par les racines de l'arbre; d'un autre côté, la colle forte n'atteint jamais les insectes qui parfois font tant de mal.

Le melon

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Santé publique* du docteur E. Decarie :

Parmi les légumes qu'on consomme le plus en ce moment à Paris, il faut placer en première ligne le melon, et chacun sait l'abus qu'on est disposé à en faire par ces chalenurs exceptionnelles. Il nous paraît donc utile d'en dire quelques mots aujourd'hui.

On distingue trois espèces principales de melons : les melons à écorce unie, les melons brodés et les melons cantalous, qui